

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL SESSION ORDINAIRE du 19 MARS 2018

### Présents :

Jean-Luc AUBER  
Emilie BOUQUIN – BRACQ  
Bruno LEPINAT  
Emilie RIPARD

Evelyne BEMUS  
Fabien CHAUSSE  
Antoine MANET  
Gérard RIPARD

Vincent BOIZARD  
Pierre FABRE  
Loïc PROGNON  
Myriam RÖDIGER

Secrétaire de séance : Antoine MANET

Absents : Jean-Paul BERGER, Patrice GNAHOTO

Procuration : Patrice GNAHOTO à Jean-Luc AUBER

### **Objet de la délibération 2018 / 006 – Participation aux frais de Cérémonies Commémoratives**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les travaux d'aménagement de trottoirs, continuité des travaux votés en 2017 et retient à ce titre la proposition de la SARL THOMASSET, dont la dépense HT s'élève à 20 659 €.

### **Objet de la délibération 2018 / 007 – Achat de Terrains au GFR FABRE**

Monsieur Pierre FABRE, conseiller municipal, ayant un intérêt personnel à cette affaire quitte la salle des délibérations.

Le conseil municipal prend connaissance de la proposition de cession de terrains du GFR FABRE relative à la parcelle AA 1 et la parcelle AA 95 selon les modalités suivantes :

- Une partie de la parcelle AA1, située le long de la clôture jouxtant le terrain communal du Centre socio culturel d'une contenance de 1 500 m<sup>2</sup> serait cédée pour l'euro symbolique,
- Le reste de la parcelle AA1 d'une contenance estimative de 1 ha 23 a 38 ca serait vendue au prix de 3 000 € l'hectare,
- La parcelle AA 95 d'environ 150 m<sup>2</sup> (parallèle à la RD 46 cédée dans l'état),

Les différents frais de géomètre, de bornage, d'acquisition et autres frais inhérents à ces acquisitions seraient à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote et accepte cette proposition à l'unanimité (12 pour) et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet achat (document d'arpentage, acte notarial, ...)

### **Objet de la délibération 2018 / 008 – Avenant N° 4 à la Mission de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la traversée du Bourg Associé de Maubranche de la SARL ICA**

Les nouvelles modifications au projet imposées par la Direction Inter-Régionale Centre Ouest dans un courrier du 11 décembre 2017 sont en contradiction avec les demandes précédentes et imposent de nouvelles contraintes avec de nombreuses modifications du projet.

Le montant des travaux estimé est modifié, la maîtrise d'œuvre est ajustée à ce nouveau montant sur la base du taux initial de 4.9 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les termes de l'avenant N° 4 et autorise le Maire à signer l'avenant et tous documents se rapportant à cet effet.

### **Objet de la délibération 2018 / 009 – Dépenses aux Comptes 6232 - 6257**

Afin de pouvoir payer les dépenses imputées aux comptes 6232 et 6257, il y a lieu de lister les dépenses concernées. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que les dépenses seront ainsi imputées :

- Compte 6232 « Fêtes et Cérémonies »
  - ✓ Vœux du Maire : boissons, galettes, ...
  - ✓ Cérémonie du 8 mai et du 11 novembre : gerbe, boissons, galettes, CD, ...
  - ✓ Autres cérémonies commémoratives
  - ✓ Fête de Noël : jouets, boissons, gâteaux, chocolats, spectacle

- Compte 6257 « Réceptions »
  - ✓ Autres manifestations culturelles, sportives : boissons, alimentation, vaisselle jetable,
  - ✓ Inauguration, remise de médailles : boissons, alimentation
  - ✓ Achat de boissons demandées par le Conseil Municipal pour le verre de convivialité après conseil municipal

#### **Objet de la délibération 2018 / 010 – Tarif de location du Centre Socio Culturel**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote (9 voix pour, 3 abstentions, 1 voix contre) les tarifs suivants de location du Centre Socio Culturel qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

##### ✓ Tarif habitants de Moulins sur Yèvre et d'Osmoy

◆ 1 week-end sans chauffage .....	210 €
◆ 1 week-end avec chauffage .....	240 €

##### ✓ Tarif hors commune

◆ 1 week-end sans chauffage .....	360 €
◆ 1 week-end avec chauffage .....	390 €

Pour la réservation du centre, l'acompte demandé correspond à un tiers du montant de la location.

#### **Objet de la délibération 2018 / 011 – Tarifs emplacements funéraires**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les tarifs suivants qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

◆ Concession 50 ans .....	150 €
◆ Emplacement cavurne 30 ans .....	70 €
◆ Location cavurne 30 ans.....	610 €
◆ Location columbarium 30 ans.....	550 €

- ☛ Une réflexion est à avoir sur les horaires de location ainsi que sur la possibilité de louer à partir du vendredi soir (après les horaires d'utilisation par les associations).
- ☛ Accord du Conseil Municipal sur une éventuelle installation de chauffage au gaz de ville dans l'église
- ☛ Information sur l'achat d'un porte-vélo et d'un bac à fleurs
- ☛ Après délibération, le Conseil Municipal valide la possible augmentation du prix du m<sup>3</sup> d'eau potable (8 pour – 4 contre – 1 abstention)